



Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

3491, chemin Royal
Saint-François-de-l'Île-d'Orléans (Québec), G0A 3S0
Téléphone : (418) 829-3100 Télécopieur : (418) 829-1004
Internet : www.msfoo.ca Courriel : info@msfoo.ca

Affaires municipales

Covid-19

La situation s'améliore doucement dans notre région. C'est pourquoi le déconfinement doit s'effectuer de manière prudente. Dans cette optique, le conseil a pris les décisions suivantes :

- 1- Réouverture des stationnements municipaux et des rues municipales ;
- 2- Ouverture de la Mairie au public dès 9 h, le 19 mai 2020 *;
**Toutefois, des mesures de protection seront appliquées ;*
- 3- Centre le Sillon, accès aux commerces permis, mais la partie salles communautaires demeure fermée au public pour l'instant ;
- 4- Rétablissement de l'accès aux parcs municipaux par contre, la Tour-du-Nordet demeurera fermée puisqu'il est impossible d'y accéder en respectant la distanciation sociale ;
- 5- Les modules de jeux d'enfants restent interdits et leur accès sera rétabli dès que la santé publique le permettra.

Nous vous remercions de votre compréhension !

Finances municipales

Le rapport financier 2019 sera déposé lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2020, il sera ensuite disponible sur le site Internet municipal par le lien suivant : <http://msfoo.ca/administration-finances-et-permis/rapports-financiers/>.

Dans un résumé très rapide, nous pouvons souligner que les résultats de l'année 2019 ont été exceptionnels ce qui a permis d'enregistrer un surplus d'exercice de 132 102 \$.

Le rapport de la Mairesse sur la situation financière municipale vous sera présenté dans l'édition de juin du journal.

Résumé de la séance de mai

Résolutions administratives

En plus des résolutions usuelles, le conseil a résolu de demander une prolongation supplémentaire de 6 mois à Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation afin de réaliser la révision des règlements d'urbanisme de la Municipalité. Ensuite, le déploiement d'un lien VPN permettant le télétravail a été autorisé ainsi que des travaux de voirie demandés par Madame Andrée Robitaille de la route d'Argentenay. Le conseil a également choisi de renouveler l'aide financière accordée au Chœurs de l'Isle d'Orléans pour l'année 2020 par le versement d'une somme de 50\$.

Sur d'autres sujets, le conseil a résolu d'infirmier sa décision de novembre 2019 voulant que l'utilisation des bornes de recharges pour véhicule électrique de la Municipalité soit réservée à un usage temporaire et de dépannage uniquement. Une résolution a aussi été adoptée pour appuyer les démarches de Madame Caroline Desbiens députée fédérale de Beauport-Côte-de-Beaupré-Île d'Orléans-Charlevoix, dans son travail visant à accélérer le déploiement du réseau d'infrastructure destiné à offrir un service d'Internet haute vitesse et de téléphonie cellulaire dans les régions mal desservies.

Règlementation municipale

Le conseil a adopté le règlement 020-160 modifiant le règlement 020-158 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2020. Rappelons que ce règlement a pour objectif de déplacer la deuxième échéance des versements de 2020 du 30 juin au 31 août. Nous rappelons aux contribuables qui ont déjà expédié leur chèque pour le 30 juin et qui désirent que leur chèque soit encaissé à la date prévue de nous en informer le plus tôt possible.

Le projet de règlement 020-161 sur l'utilisation des écocentres de la Ville de Québec et été déposé et un avis de motion a été donné qu'il serait adopté lors d'une séance ultérieure. Il est donc disponible pour consultation à la Mairie de la Municipalité.

En terminant, nous vous tiendrons informé de la méthode qui pourra être utilisée pour la tenue de la séance ordinaire du conseil qui est prévue le lundi 1^{er} juin 2020 d'ici là, nous sommes présents pour vous avec les mesures d'hygiène requises du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h.

Marco Langlois, DMA
Directeur général/secrétaire-trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans

AVIS PUBLIC
EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné,
Marco Langlois de la susdite municipalité,

Que le conseil municipal de Saint-François-de-l'Île-d'Orléans a, à une séance ordinaire par voie de téléconférence le 4 mai 2020, adopté : le Règlement numéro 020-160 modifiant le règlement 020-158 pour déterminer les taux de taxes de l'exercice financier 2020 ;

Que ce règlement est disponible pour consultation sur le site Internet municipal et à la Mairie de la Municipalité au : 3491, chemin Royal, Saint-François-de-l'Île-d'Orléans aux heures régulières soit :

Du lundi au jeudi

De 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h ;

Que ce règlement est en vigueur depuis le 5 mai 2020.

Donné à Saint-François-de-l'Île-d'Orléans ce cinquième jour de mai deux mille vingt.

Marco Langlois, DMA

Directeur général/secrétaire-trésorier